



## NUMÉRO 2409-1258

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 3 septembre 2024 à 19h30, au 238 route des Fermes, Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Sylvain Lambert, M. Christian Roy,  
M. Marc Lessard, Mme Joanie Roy.

Est absent :

M. Jean-François Giguère.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

*M. Jean-François Giguère se joint à la séance à 19h39 au point 5.*

### 1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2409-1258-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 3. Suivi des procès-verbaux

Aucun point n'est discuté.

### 4. Adoption des procès-verbaux des séances du 6 et du 20 août 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances du 6 et du 20 août 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

2409-1258-4

Il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu, que les procès-verbaux des séances du 6 et du 20 août 2024, soient adoptés tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*M. Jean-François Giguère se joint à la séance.*

### 5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2409-1258-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu d'approuver les dépenses du mois d'août 2024 telles que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 84 473,57 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 6. Rapport des travaux publics

À la demande des membres du conseil, la directrice générale fait la lecture du rapport mensuel rédigé par le responsable de la voirie municipale en lien avec les travaux réalisés et ceux à venir.

7. **Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement-Sécurisation – Remplacement du ponceau PC-SJE-008-05600**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, madame Marie-Josée Mathieu, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

2409-1258-7

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Marie-Josée Mathieu est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. **Programme Nouveaux Horizons**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires ;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ont un projet qui cadre avec les modalités du programme ;

2409-1258-8

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE les membres du conseil appuient le dépôt de la demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

QUE la municipalité s'engage à prendre en charge les coûts du projet qui ne seront pas remboursés par l'aide financière;

QUE le conseil autorise madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale à déposer et à signer les documents utiles et nécessaires à la demande d'aide financière au programme.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9. **Services animaliers**

CONSIDÉRANT QUE selon ce qui est mentionné dans le contrat avec l'*Escouade canine MRC 2017* la municipalité doit aviser soixante jours avant la fin du renouvellement si elle désire mettre fin à l'entente de services ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entreprise *Service Animalier Beauce Chaudière-Appalaches Inc.* a repris les contrats de l'*Escouade Canine MRC 2017* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ne souhaite pas poursuivre l'entente avec *Service Animalier Beauce Chaudière-Appalaches Inc.* ;

2409-1258-9

À CETTE CAUSE, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu que la municipalité envoie à *Service Animalier Beauce Chaudière-Appalaches Inc.* un préavis informant que la municipalité met fin à l'entente de service animalier au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**10. Social des Josérabliens**

Le maire fait un rappel de l'événement annuel qui aura lieu le dimanche 22 septembre. Activité organisée par le comité municipal du Social des Josérabliens.

**11. Rapport des comités**

Les membres du comité du moulin des fermes mentionnent qu'ils se sont réunis afin de discuter de l'affiche des commanditaires. Ils ont également prolongé la date limite pour les commandites au projet au 20 septembre prochain.

**12. Rapport du maire**

Le maire mentionne que les réponses en lien avec la demande de partenariat au projet de la terrasse du moulin des fermes sont généralement positives et qu'il est agréable de voir la belle participation du milieu sur ce projet.

**13. Correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**a) Achat de billets pour la soirée des sommets**

2409-1258-13a

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que d'autoriser le maire et la directrice générale à assister à la Soirée des Sommets qui aura lieu le 24 octobre prochain au coût de 160 \$ plus taxes chacun.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**b) Chorale Chante la Joie**

*Madame Mélanie Roy signifie ses intérêts dans cette demande et s'abstient de commentaires et de vote*

2409-1258-13b

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, que le Conseil municipal accorde une aide financière de 120 \$ pour la tenue du gala musical annuel de *Chante La Joie*, qui aura lieu les 15 et 16 novembre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**c) Invitation de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Joseph**

2409-1258-13c

Il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu, d'autoriser six élus à participer à l'activité bières et saucisses qui a lieu le 19 septembre prochain au site du moulin des fermes. Le coût d'inscription à l'activité est de 20 \$ par personne.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**d) Offre de Pianos Bolduc**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Bolduc, propriétaire de Pianos Bolduc, offre à la municipalité un don d'un piano public pour le site du moulin des fermes en plus de son don monétaire de 1 000 \$ ;

2409-1258-13d

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que les membres du conseil acceptent l'offre de don d'un piano public pour le site du moulin des fermes de Pianos Bolduc.

Adopté à la majorité des conseillères et conseillers présents

**14. Varia**

**a) Attribution d'un montant du fond réservé pour combler la dépense**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a prévu dans son budget 2024 un fond réservé pour les démarches d'une réserve foncière ;

CONDIRÉRANT QUE la facture de Groupe GÉOS et deux factures de la MRC Beauce-Centre approuvées dans les dépenses mensuelles d'août sont reliées aux démarches d'une éventuelle réserve foncière ;

2409-1258-14a

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu :

QU'un montant de 6 169,16 \$ représentant le total des factures de Groupe GÉOS et de la MRC Beauce-Centre provienne du fond réservé aux développements résidentiels pour combler la dépense.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**b) Épinglettes**

À la suite de certaines informations reçues par le fabricant en lien avec une problématique sur les couleurs, les élus décident de poursuivre avec leur décision du mois de juillet et acceptent que les écritures soient dorées au lieu de noires.

**c) Avis de motion**

Monsieur Sylvain Lambert donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, une modification au règlement sur le traitement des élus numéro 230-18.

**d) Projet de règlement 266-24 modifiant le règlement traitement des élus municipaux numéro 230-18**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers ;

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais les membres du conseil souhaitent apporter des modifications ;

ATTENDU QUE le conseil désire indexer la rémunération actuellement en vigueur et ajuster la période de la paie ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 septembre 2024 ;

2409-1258-14d

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dépose et adopte le projet de règlement 266-24 modifiant le règlement traitement des élus municipaux numéro 230-18 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**e) Commentaire d'un citoyen**

Monsieur Sylvain Lambert mentionne qu'il a eu un appel d'un citoyen concernant la saleté laissée sur la route par des travaux continuels sur une terre de la municipalité. Étant donné que la route appartient au Ministère des Transports, le conseil demande à la directrice de faire un appel auprès de ceux-ci afin de vérifier des mesures de sécurité qui pourraient être appliquées.

**15. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**16. Levée de l'assemblée**

2409-1258-16

À 22h50, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Jeannot Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Mathieu, greffière-trésorière